

Colocation et solidarité

Par zooey

Bonsoir,

Je vais essayer de faire court

J'ai emménagé en colocation en août 2012 et signé un bail de 3 ans. En septembre de cette année, mon colocataire est parti et j'ai signé un avenant avec une nouvelle colocataire.

Or, je viens de trouver un appartement à acheter et souhaite donc partir de ma colocation. Malheureusement, l'agence me dit que je resterai solidaire du paiement des loyers de ma colocataire jusqu'à la fin du bail, car elle souhaite garder l'appartement seule. Comme le bail vient tout juste d'être renouvelé, cela veut dire qu'on pourrait me demander le loyer pendant encore presque trois ans !

Est-ce que c'est vrai ? Je suis inquiète et hésite du coup à partir...

Merci à tous.